

Image not found or type unknown



Transcription mariage sur l'état civil français

Par **soum_old**, le **07/09/2007 à 12:41**

bonjour j'aimerais avoir un renseignement tout d'abord je suis français et ma femme est d'origine sénégalaise je me suis marié à l'étranger le 25 06 2007 au Sénégal j'ai déposé un dossier de transcription d'acte de mariage en date du 27 06 2007 au consulat général de France à Dakar et je voudrais savoir quelle est la durée légale pour qu'une transcription soit enregistrée sur le registre de l'état civil français merci d'avance.